

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 JANVIER 2026**

**Délibération n°2026.01.005.B**

**Etude de caractérisation des parkings de plus de 1 500 m<sup>2</sup> - Demande de subvention**

LE HUIT JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 31 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Dominique PEREZ

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :** Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir :** Francis LAURENT à Thierry HUREAU, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Gérard DESAPHY, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):** Michel BUISSON, Jean-Jacques FOURNIE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2026**

**DÉLIBÉRATION**  
**N°2026.01.005.B**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

**ETUDE DE CARACTERISATION DES PARKINGS DE PLUS DE 1 500 M<sup>2</sup> - DEMANDE DE SUBVENTION**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : Néant

Enjeux : []

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaine concerné par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

La réglementation du stationnement évolue fortement depuis les lois Climat-Résilience (2021), Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (2023) et DDADUE. Il en ressort l'obligation d'installer des dispositifs d'ombrage et de gestion des eaux pluviales sur les parcs de stationnement publics, mais dont la mise en œuvre est freinée par la complexité qui découlent de ces lois.

Afin d'aider les communes et EPCI dans la mise en conformité de leurs stationnements, le CEREMA propose une méthodologie permettant d'objectiver le choix entre végétalisation, solarisation et désimperméabilisation, et ainsi de faciliter la prise de décision des élus, et d'anticiper les budgets d'investissements. La méthodologie du CEREMA permet de :

- Distinguer les sites conformes aux objectifs et ceux nécessitant une intervention de la commune ou de l'EPCI,
- D'appliquer une analyse multicritères pour les parkings nécessitant une intervention (critères examinés : exposition du quartier aux îlots de chaleur, risque inondation, risque ruissellement, continuités écologiques, environnement paysager, surface utile potentielle pour la solarisation, etc.),
- De formuler des recommandations opérationnelles, permettant une projection des capacités de production énergétique mais aussi des investissements financiers.

Pour GrandAngoulême, l'intervention du CEREMA pourrait porter sur 142 parkings publics de plus de 1500 m<sup>2</sup> identifiés via analyse aérienne (à affiner), avec réalisation d'une fiche opérationnelle pour chaque parc. A l'issue de l'étude, il pourrait être envisagé de :

- Sur le volet plantation : réaliser des achats groupés de plants et/ou de travaux

- Sur le volet ombrières photovoltaïques : lancer un AMI pour la réalisation d'une grappe solaire qui garantirait l'équilibre économique des projets mutualisés.

Ce projet a été validé par le COPIL "Territoire Engagé Transition Ecologique" le 30 septembre 2025.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Etat, tel qu'indiqué dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Etude	112 100 €	Etat - FNADT 2026 sollicitée (50%)	56 050 €
		Autofinancement (50%)	56 050 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>112 100 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>112 100 €</b>

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, actualisables en fonction des plans de financement, notamment auprès de l'Etat.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

<b>Pour : 24</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---